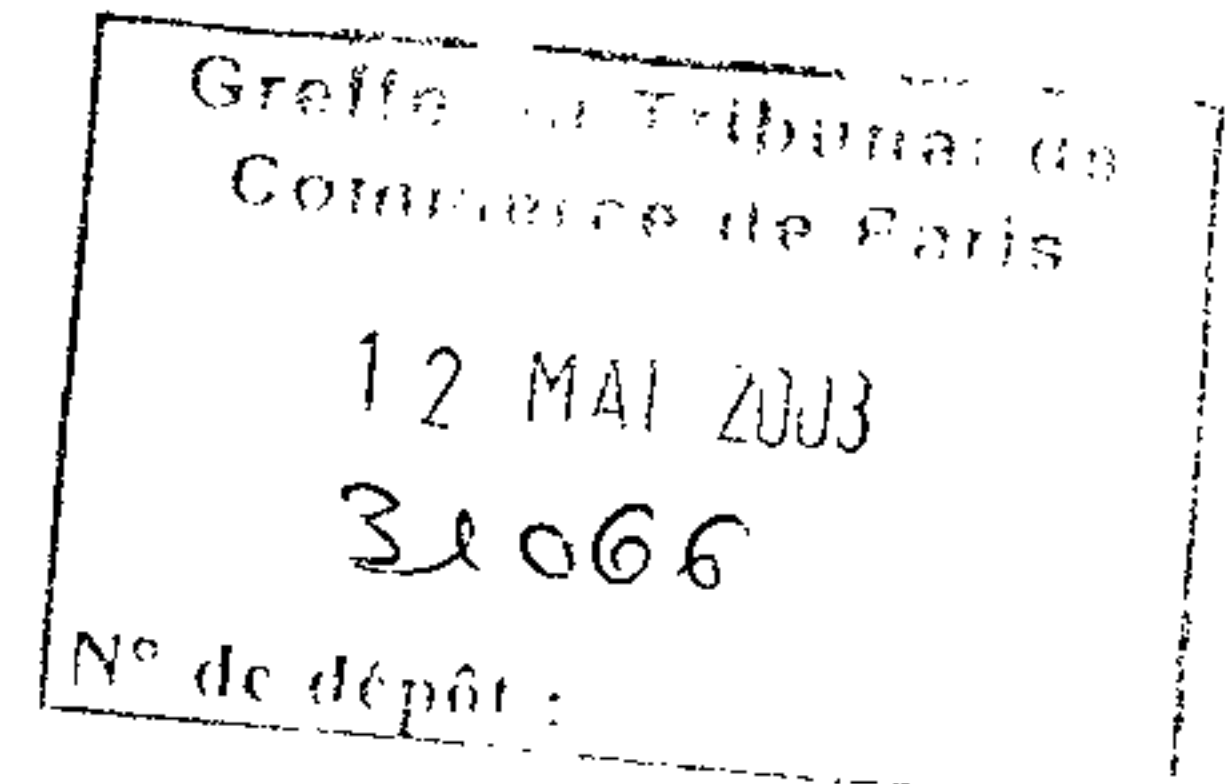


A2PRL
Société Anonyme au capital de 49 755 €
Siège Social : 26, rue François 1er 75008 PARIS
PARIS B 381 961 051

913 7326



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 AVRIL 2003

...

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Hugues de VESINS, domicilié 28, rue François 1er - 75008 Paris, en remplacement de Madame Véronique PORHEL, administrateur démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Hugues de VESINS exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Hugues de VESINS, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

...

Pour extrait
Le Président

A2PRL
Société Anonyme au capital de 49 755 €
Siège Social : 26, rue François 1er 75008 PARIS
PARIS B 381 961 051

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 2 AVRIL 2003

...

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de la démission de Madame Véronique PORHEL de ses mandats d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder au remplacement de Madame Véronique PORHEL.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Hugues de VESINS aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Hugues de VESINS Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Véronique PORHEL, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Monsieur Hugues de VESINS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Hugues de VESINS représentera le Conseil d'Administration. Il organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Hugues de VESINS préside alors la réunion.

MHV

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE.

Le Président rappelle au Conseil que Madame Véronique PORHEL occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Hugues de VESINS, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour une durée la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Hugues de VESINS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Hugues de VESINS jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Hugues de VESINS ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

...

Pour extrait
Le Président

H de VESINS
